

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**Séance n° 4/2022**

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François,

Excusés : GALEWICZ Anne-Marie donne pouvoir à MARQUET François, DEPLACE Chantal donne pouvoir à ARANEO Christine, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 18 mars 2022

FINANCES

1- Désignation d'un président de séance : M. Marquet François est désigné Président de séance.

2- Vote des Taux d'imposition 2022 :

Il est proposé au conseil municipal, de maintenir pour l'exercice 2022 les taux d'imposition 2021, en tenant compte des modifications légales soit :

TAXES	Taux
Taxe foncière bâti	26.54 %
Taxe foncière non bâti	31.04 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Vote des comptes administratifs 2021 :

BUDGET COMMUNE	Section	RECETTES	857 261.48 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	591 300.89 €
	Section	RECETTES	331 719.54 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	509 605.87 €

Le compte administratif budget commune exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	265 960.59 €
Résultat d'investissement	=	460 939.61 €
Solde des restes à réaliser	=	- 736 304.46 €
Affectation en réserve	=	275 364.85 €
Report en fonctionnement	=	338 562.99 €

BUDGET RESIDENCE	Section	RECETTES	51 921.15 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	26 504.56 €
	Section	RECETTES	27 986.80 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	26 906.74 €

Le compte administratif budget résidence exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	25 416.59 €
Résultat d'investissement	=	- 26 202.63 €
Solde des restes à réaliser	=	0 €
Affectation en réserve	=	26 202.63 €
Report en fonctionnement	=	43 289.02 €

	Section	RECETTES	0 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	0 €
BUDGET			
LOTISSEMENT			
	Section	RECETTES	0 €
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	0 €

Le compte administratif budget lotissement exercice 2021 est approuvé à l'unanimité.

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	=	0 €
Résultat d'investissement	=	2 792.71 €
Solde des restes à réaliser	=	0 €
Affectation en réserve	=	0 €
Report en fonctionnement	=	9 215.32 €

4- Vote des comptes de Gestion 2021 : Conformes aux écritures des comptes administratifs, les comptes de gestion des budgets Commune, Résidence et Lotissement sont approuvés à l'unanimité.

5- Vote des subventions aux associations

Le montant des subventions allouées aux associations reste le même.

L'association Boli-Balzac qui vient d'arriver sur la commune bénéficiera d'une subvention de 200 €. L'ADMR, association qui est très présente sur la commune pour la population St Martinoise verra sa subvention augmenter, celle-ci sera pour 2022 de 450 €.

6- Vote du Budget Commune 2022 : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à 14 voix pour et 1 voix contre le budget primitif Commune 2021. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	1 102 762.99 €
b. En section d'Investissement :	1 834 655.45 €

7- Vote du Budget Résidence 2022 : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Résidence 2021. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	88 289.02 €
b. En section d'Investissement :	80 702.63 €

8- Vote du Budget Lotissement 2022 : Après présentation par Mme le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Lotissement Gravinière 2022. Il s'équilibre de la manière suivante :

a. En section de Fonctionnement :	21 215.32 €
b. En section d'Investissement :	24 008.03 €

BATIMENT

9- Vitrail de Chateumorand

Mme le Maire informe les conseillers que suite à l'appel d'offre 2 devis ont été réceptionnés et étudiés.

La DRAC a émis un avis favorable pour les deux entreprises. Il convient donc de classer les offres selon les critères mentionnés au marché.

RESTAURATION VITRAIL DE "CHATEAUMORAND"

CLASSEMENT DES OFFRES

Critères	Atelier Thomas vitraux Notes	De Pirey Design Studio Notes
Prix HT	30 348.00 €	25 011.16 €
Prix des prestations / 20	16.48	20
Pondération 40 %	6.59	8.00
Valeur technique / 20 dont	20	16
Moyens matériels et humains /5	5	3
Qualité des produits et matériaux /5	5	3
Références similaires illustrées /5	5	5
Planning détaillé d'intervention /5	5	5
Pondération 60%	12	9.6
Note non pondérée	36.48	36.00
Note /20 pondérée	18.59	17.60
Classement final	1	2

Le conseil accepte à l'unanimité de retenir l'offre des Ateliers Thomas Vitraux, de solliciter une subvention auprès de la DRAC, de déposer une autorisation de travaux.

10- Autres vitraux

Mme le Maire rappelle qu'un chiffrage avait été demandé pour la restauration de l'ensemble des 12 vitraux de l'église (autres que Chateumorand). Deux offres sont à étudier :

- Ateliers Thomas Vitraux : 29 763 € HT
- De Pirey Design Studio : 88 844 € HT

Le conseil accepte à 14 voix pour et 1 voix contre la proposition des Ateliers Thomas Vitraux.

Séance levée à 22 h 10